

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2022**



N° 21/2022

Le 25 mars deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 mars 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mmes Barre, Vigne et M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, Mme Delamarre par Mme Bourgoin, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par Mme Delormel, M. Kwak par Mme Trézel, M. Lenoble par Mme Vigne.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Flagothier et Konan, M. Rousseau.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 25
Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Solidarité avec la population ukrainienne.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine,

Considérant que la Commune de St Just-en-Chaussée souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine :

- par la collecte du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, Communauté de Communes du Plateau Picard, Centre Leclerc).

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise